

Vade-mecum

Du Formulaire pour les projets de recherche

Appel 2020 Living Labs

I. Formulaire

Référence formulaire	Rubrique	Description
I FICHE RECAPITULATIVE DU PROJET		
<p>Ce chapitre a pour objectif de proposer un récapitulatif du projet en vue d'une publication dans la section consacrée aux projets de recherche financés par le Service public de Wallonie sur le portail de l'Énergie.</p> <p>Le texte doit donc être compréhensible pour un large public.</p> <p>Veillez également à ce qu'aucune information confidentielle n'apparaisse dans cette fiche.</p>		
(1)	7. TABLEAU DE SYNTHESE - COÛT TOTAL DU PROJET	Le budget doit être défini pour la <u>totalité</u> de la recherche, soit 48 mois maximum.
(2)	1. TABLEAU DE SYNTHESE - BUDGET TOTAL SPW	Indiquer le montant financé par le Service public de Wallonie sur la <u>totalité</u> de la recherche, soit 48 mois maximum.
(3)	3. RESUME PUBLIC	<p>Si le projet est financé, le résumé fera l'objet d'une publication sur le site internet energie.wallonie.be.</p> <p>Veillez tenir compte du fait que le texte doit être compréhensible par un large public.</p> <p>Le résumé devra comprendre les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse du cadre général (scientifique, technologique, sociétal, environnemental et de marché) dans lequel se situe le projet. • Objectif du projet et résultat escompté à l'issue de la recherche. • Courte description du projet (en minimum 10 et maximum 50 lignes). • Synthèse du marché visé, du public ciblé par le projet et des retombées attendues. • Synthèse de la méthodologie utilisée et du travail à effectuer pour atteindre l'objectif précité. <p>Le résumé doit tenir sur ¾ d'une page A4</p>
II LE PROJET DE RECHERCHE : PRESENTATION DETAILLEE		

Ce chapitre a pour objectif de vous permettre de décrire de manière détaillée le projet de recherche. Cette description est principalement destinée aux personnes chargées de l'évaluation de votre dossier.

Le point I présente un récapitulatif des critères d'éligibilité à rencontrer dans le cadre de la présente sollicitation. Ceux-ci sont décrits **aux points 5 à 8 du document de l'appel**.

(4)	<p>1. CRITERES D'ELIGIBILITE TYPE D'INSTITUTION</p>	<p>Le type « Autre personne morale » n'est à cocher que si l'institution ne se retrouve pas dans les autres types et effectuera uniquement des activités de promotion ou de vulgarisation des sciences, de la recherche et de l'innovation. L'autre personne morale n'est pas éligible pour d'autres activités.</p>
(5)	<p>1. CRITERES D'ELIGIBILITE SOUS-TRAITANCE</p>	<p>La sous-traitance ne pourra pas dépasser 25% du montant total du budget (coût éligible) du partenaire qui octroie cette sous-traitance.</p>
(6)	<p>1. CRITERES D'ELIGIBILITE Situation financière</p>	<p>Décret Recherche, art. 6/4</p> <p>Une entreprise est en difficulté si elle remplit au moins une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée (société anonyme, société en commandite par actions, société privée à responsabilité limitée, société coopérative à responsabilité limitée) autre qu'une P.M.E. en existence depuis moins de trois ans, lorsque plus de la moitié de son capital social souscrit a disparu en raison de pertes accumulées. Tel est le cas lorsque la déduction des pertes accumulées des réserves et de tous les autres éléments généralement considérés comme relevant des fonds propres de la société, conduit à un montant négatif qui excède la moitié du capital social souscrit. Le capital social comprend, le cas échéant, les primes d'émission ; • s'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société (société en nom collectif, société en commandite simple et société coopérative à responsabilité illimitée), autre qu'une P.M.E. en existence depuis moins de trois ans, lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées ; • lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ou

		<p>remplit les conditions de soumission à une telle procédure à la demande de ses créanciers;</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsque l'entreprise a bénéficié d'une aide au sauvetage et n'a pas encore remboursé le prêt ou mis fin à la garantie ou qu'elle a bénéficié d'une aide à la restructuration et est toujours soumise à un plan de restructuration; • dans le cas d'une entreprise autre qu'une P.M.E., lorsque depuis les 2 exercices précédents : <ul style="list-style-type: none"> ○ le ratio emprunts/fonds propres est supérieur à 7,5 et ○ le ratio de couverture des charges d'intérêt de l'entreprise, calculé sur base de l'EBITDA, est inférieur à l'unité.
(7)	2. CONTEXTE DE LA RECHERCHE	<p>Décrire le cadre général (scientifique, technologique, sociétal, environnemental et de marché) dans lequel se situe le projet</p> <p>Décrire quels problèmes concrets le projet souhaite-t-il contribuer à résoudre</p>
(8)	3. OBJECTIF GENERAL DE LA RECHERCHE	<p>Indiquer l'objectif du projet en réponse aux problèmes concrets identifiés.</p> <p>L'objectif doit être SMART (Spécifique, Mesurable, Assignable, Réaliste, Temporairement défini)</p>
(9)	4. CORRESPONDANCE DU CONTENU AUX DEFIS ENERGETIQUES ET AUX THEMES DE RECHERCHE DE L'APPEL	<p>Indiquer les défis énergétiques et les thèmes de recherche de l'appel dans lequel le projet s'inscrit</p> <p>Expliquer les thématiques abordées (Cf. les quelques exemples mentionnés dans le document de l'appel).</p> <p>Expliquer les problématiques que le projet veut aborder (Cf. les quelques exemples dans le document de l'appel).</p>
(10)	5. POUR LES RECHERCHES DE PLUS DE 24 MOIS : DESCRIPTION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES A ATTEINDRE	<p>Il s'agit de décrire l'objectif/les objectifs intermédiaire(s) pour les recherches ayant une durée de plus de 24 mois. En effet, la recherche faisant l'objet d'un stop and go après 24 mois, il est nécessaire de présenter des résultats intermédiaires qui feront l'objet de l'évaluation après les 20 premiers mois de l'année.</p> <p>Ces objectifs seront SMART et en particulier</p>

		mesurables. Ils indiqueront les livrables à fournir.
(11)	6. RESULTATS ATTENDUS	Le type de résultats attendus est décrit au point 4.2 du document de l'appel. Il s'agit de résultats ou livrables à présenter à la fin de la recherche.
III LE LABORATOIRE VIVANT IV CARACTERE INNOVANT DU PROJET		
Ce chapitre a pour objectif de décrire les compétences de chaque partenaire et de présenter les innovations scientifiques proposées par le projet.		
(12)	2. ACQUIS ET COMPETENCES DES PARTENAIRES : Adéquation des compétences et acquis scientifiques du(es) partenaires avec les objectifs du projet	Description de chaque partenaire de recherche <ul style="list-style-type: none"> • Compétences et acquis scientifiques du partenaire : Ne mentionner que ce qui concerne les 5 dernières années. • Adéquation des compétences et acquis scientifiques du partenaire avec les objectifs du projet.
(13)	3. COMPLEMENTARITE DES PARTENAIRES (PARTENARIAT WALLON, NATIONAL OU INTERNATIONAL LE CAS ECHEANT) 3. QUALITE DU CARACTERE INTERDISCIPLINAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Description de la <u>complémentarité</u> de l'expertise du partenaire coordinateur et du(es) partenaire(s) dans le domaine du projet et de l'apport de cette complémentarité à la réalisation de l'objectif de la recherche. Décrire ce que les partenaires sont susceptibles d'apporter sur les plans scientifique, technologique, économique, des sciences humaines et/ou fonctionnel. Attention, il s'agit de décrire la valeur ajoutée du partenariat, la description détaillée des compétences scientifiques des partenaires s'effectue, quant à elle, au point précédent. • Décrire les interactions et les convergences entre les différentes disciplines dans le projet présenté. (Ex : application de méthodes spécifiques à une discipline à des champs de recherche d'une autre discipline, publication communes...)
(14)	4. METHODOLOGIE DU PROJET	Description de la méthodologie proposée et du travail à effectuer pour atteindre l'objectif général de la recherche.

		Indiquez également les éventuelles limites de la méthodologie proposée
(15)	5. ÉTAT DE L'ART	
	a. État des connaissances et publications au niveau national et international dans le domaine de la recherche.	Il s'agit de décrire l'état de l'art de la recherche et des connaissances.
	b. Analyse de l'état de l'art et de l'étude d'antériorité et motifs qui justifient la réalisation de la recherche	Une <u>analyse critique</u> de l'état de l'art présenté au point a et de l'étude d'antériorités sera réalisée. Un rapport annexé au présent formulaire détaillera la méthodologie utilisée, les sources consultées et les résultats obtenus. L'existence d'éventuels brevets sera mentionnée dans ce chapitre. Décrire, sur base de cette analyse, les besoins en termes de recherche dans la thématique envisagée.
(16)	6. PROJETS SIMILAIRES OU CONNEXES PROPOSÉS PAR LE(S) PARTENAIRE(S)	
	a. Projets identiques, similaires ou connexes soumis à évaluation auprès d'un organisme de financement de la Région wallonne (p. e. SPW Énergie ou SPW Recherche), Union européenne, FNRS, FRIA, et <u>dont le processus d'évaluation n'est pas terminé</u> à la date de dépôt du présent formulaire.	Il a lieu de mentionner l'acronyme, le programme, le titre et l'objet et de détailler de manière claire les différences par rapport à la présente proposition.
	b. Projets en cours et propositions antérieures <u>sur le même sujet</u> , financés par un organisme de financement de la Région wallonne (p. e. SPW Énergie ou SPW Recherche), Union européenne, FNRS, FRIA ou sur fonds propres.	Il y a lieu de mentionner l'objet, le numéro de convention, les dates de début et de fin, le budget, les résultats obtenus et l'articulation avec le présent projet.
	c. Projets identiques, similaires ou connexes qui ont déjà été évalués par un organisme de financement de la Région wallonne (p. e. SPW Énergie ou SPW Recherche), Union européenne, FNRS, FRIA, mais <u>qui n'ont pas été sélectionnés</u> pour un financement.	Il a lieu de mentionner l'acronyme, le programme, le titre et le numéro de dossier du projet refusé. Les raisons pour lesquels le projet n'a pas été financé doivent également être précisées. Il est aussi important de détailler de manière claire les éventuelles modifications qui ont été apportées à la présente proposition par rapport au projet présenté précédemment.

V VALORISATION		
(17)	1. PUBLIC/SECTEUR VISE PAR LE PROJET	Définir le public/secteur ciblé par le projet Estimer si possible la taille du secteur/marché visé et l'existence d'une demande pour le produit, procédé ou service nouveau, ou substantiellement amélioré, qui fait l'objet de la recherche
(18)	2. IMPACT <u>ECONOMIQUE</u> DIRECT OU INDIRECT SUR LE SECTEUR VISE ET SUR LE MARCHÉ Y ASSOCIE	Décrire les impacts économiques directs ou indirects attendus. Expliciter et positionner les résultats attendus de la recherche en Wallonie et/ou en dehors de celle-ci : - soit en termes de développement de produits, procédés ou de services sur un marché existant, ou pour un nouveau marché - soit en termes d'acquisition de nouvelles connaissances complémentaires à des produits, procédés ou de services existants
(19)	3. IMPACT(S) DES OBJECTIFS DU PROJET SUR LA STRUCTURE SOCIALE, POLITIQUE ET, EDUCATIVE..., DE LA WALLONIE PAR RAPPORT AUX <u>DEFIS ENERGETIQUES</u>	Décrire en quoi le projet contribue, au niveau sociétal, à répondre aux défis énergétiques
(20)	4. CONTRIBUTION DU PROJET AU RAYONNEMENT <u>INTERNATIONAL</u> DE LA WALLONIE	Décrire en quoi le projet contribue au rayonnement international de la Wallonie (reproductibilité, caractère innovant, potentiel de valorisation en dehors de la Wallonie, participation à des projets internationaux...)
(21)	5. PERTINENCE ET REALISME DES PROCEDURES CHOISIES POUR S'ASSURER DE L'ADEQUATION DES INNOVATIONS DEVELOPPEES DANS LE CADRE DE CE PROJET AVEC LES PARTIES-PRENANTES	Il y a lieu de décrire les procédures choisies ex ante et/ou en cours de processus pour s'assurer de l'adéquation des innovations développées dans le cadre de ce projet avec les parties-prenantes (partenaires ou utilisateurs). Si la procédure choisie nécessite une activité régulière, veuillez préciser la récurrence (temporalité) et les méthodes utilisées (de la simple consultation ex ante à la co-conception) ainsi que les organisations visées (consommateurs, usagers...).
(22)	6. TYPE DE OU DES LIVRABLES VISES	Décrire le(s) livrable(s) principal(aux) développé(s) dans le cadre du projet. Décrire en quoi ceux-ci sont d'utilité publique ou

		<p>feront l'objet d'une valorisation commerciale.</p> <p>Cette recherche s'inscrit dans un projet d'entreprise qui se poursuivra après le financement. En complément au point III. 6. du formulaire, il s'agit ici de décrire et surtout de placer les livrables visés dans la stratégie et la démarche générale des partenaires, au-delà du strict financement de ce projet.</p>
(23)	7. ORIGINALITE ET POTENTIEL D'APPLICATION PRATIQUE DU OU DES LIVRABLE(S) PROPOSE(S) POUR LE PUBLIC VISE	<p>Décrire l'originalité de l'approche proposée au niveau de la diffusion des résultats du projet.</p> <p>Démontrez le potentiel d'application pratique des livrables et leur pertinence au regard du public par le projet</p>
(24)	8. PERENNITE ET MISE A JOUR DES LIVRABLES	<p>Comment les livrables développés dans le cadre du projet seront-ils valorisés <u>après la fin de la recherche</u> ?</p> <p>Quel partenaire prendra en charge la gestion et la mise à jour de l'outil le cas échéant ?</p>
(25)	9. PRESENCE D'UNE STRATEGIE DE DIFFUSION DES RESULTATS	<p><u>Au niveau de la Protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les protections déjà acquises (brevet), éventuellement par le promoteur ou ses partenaires. • les droits éventuels à acquérir auprès de tiers. • la nature des connaissances à protéger ou à diffuser. • les modes de protection envisagés (brevet, logiciel libre, copyright,...) <p><u>Au niveau des mode(s) de diffusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Décrire les modalités (moyen et échéances) de diffusion des résultats envisagés</u> (ex. : workshop, fréquence et nombre de publications, diffusion des livrables...)
(26)	7. QUALITE, VALIDITE ET CARACTERE EQUILIBRE (WIN-WIN) DE L'ACCORD DE PARTENARIAT	<p>Le projet est-il bien positionné en lien avec la ou les entreprises partenaires ?</p> <p>La stratégie de valorisation est-elle soutenue de manière équilibrée entre les partenaires ?</p> <p>Quel est la valeur ajoutée du partenariat au niveau de la valorisation. Définir le processus envisagé (méthode) pour la valorisation des résultats de la recherche dans les entreprises partenaires du projet.</p>

VI CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

VII PLAN DE TRAVAIL DU PROJET DE RECHERCHE

(27)	1. PLANNING DE LA RECHERCHE	Veillez compléter les champs date
(28)	2. TABLEAU SYNTHETISANT LE PLAN DE TRAVAIL - Nombre d'homme x mois	<p>Veillez préciser la durée (mois) et le taux d'occupation (%) du personnel concerné par la recherche.</p> <p><u>Nombre homme-mois :</u></p> <p>Ce nombre reprendra le total du nombre d'homme*mois pour l'ensemble des participants au work package.</p> <p>Exemple du nombre d'hommes*mois :</p> <p>2 hommes* mois signifient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 hommes travaillant à temps plein pendant 1 mois • 1 homme travaillant à temps plein pendant 2 mois, etc.
(29)	3. DESCRIPTION DETAILLEE DE CHACUNE DES TACHES	Tableau à reproduire autant de fois qu'il y a de work packages
(30)	4. CALENDRIER DE REALISATION	Diagramme de type « GANTT » reprenant les work packages (et son leader) énumérés au point 3 et diagramme de type « PERT » montrant l'interdépendance entre ces work packages.

VIII BUDGET

Ce chapitre vise à détailler les budgets nécessaires à la réalisation de la recherche. La description des dépenses admissibles est détaillée dans le [guide des dépenses éligibles](#) publié sur le portail de la Recherche. Le budget sera présenté pour l'ensemble de la recherche, soit 48 mois maximum, et également détaillé par année.

L'ensemble des informations sera indiqué dans le tableau Excel du budget (Annexe 2 - Budget). Ces tableaux seront ensuite annexés au formulaire.

(31)	TABLEAU DU BUDGET TOTAL DU PROJET PAR PARTENAIRE (1 TABLEAU PAR PARTENAIRE)	<p>Veillez compléter les différents onglets du fichier Excel</p> <p>L'ensemble des coûts doivent être décrits et justifiés dans les colonnes réservées à cet effet.</p>
(32)	SANTE FINANCIERE DES ENTREPRISES	Précisez quel est le dernier bilan comptable disponible pour votre entreprise sur la BNB.

(33)	TABLEAU DE SYNTHESE RELATIF AUX CHERCHEURS- - FONCTION	Fonction occupée dans la recherche.
(34)	TABLEAU DE SYNTHESE RELATIF AUX CHERCHEURS- - TAUX D'OCCUPATION DANS LA RECHERCHE	Décrire en %, le rapport entre le temps que le salarié dédie au projet de recherche et la durée totale de la recherche.
(35)	TABLEAU DE SYNTHESE RELATIF AUX CHERCHEURS - COUT DU PERSONNEL	Le coût de la personne est calculé en multipliant le barème par le taux d'occupation et par la durée du projet en mois. Le coût total des administrateurs, gérants et société tierce de management est indiqué à part dans la seconde partie du tableau de synthèse relatif aux chercheurs.
(36)	ADMINISTRATEURS OU GERANTS REMUNERES PAR L'ENTREPRISE	Les administrateurs ou gérants rémunérés via une société de tiers management sont repris au budget sous la rubrique sous-traitance . Mentionner éventuellement dans ce tableau les administrateurs qui exercent une fonction technique liée au projet ou qui participent, de façon très limitée, à la gestion ou coordination du projet (L'administration générale de la société ne constitue bien évidemment pas une telle fonction) et qui sont rémunérés par la société. SEULEMENT S'ILS SONT PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE, les avantages suivants sont pris en charge : <ul style="list-style-type: none">- Cotisations sociales- Assurance hospitalisation- Plan de pension complémentaire- Chèques exonérés- Prime de naissance Les dépenses non directement liées au projet ne sont pas prises en compte : rémunération fixe pour les prestations en tant que mandataire, tantièmes et dividendes, assurance RC couvrant la fonction de dirigeant d'entreprise...
(37)	PERSONNEL AFFECTÉ À LA RECHERCHE MAIS DONT LE FINANCEMENT N'EST PAS DEMANDÉ	Mentionner éventuellement dans ce tableau le personnel qui participe au projet mais dont le financement n'est pas demandé. Ce personnel sera éligible à certains frais de fonctionnement comme les missions à l'étranger.
(38)	TABLEAU DE SYNTHESE RELATIF AUX CHERCHEURS-	Les barèmes mensuels moyens correspondent au coût global du travailleur (rémunération

	- BAREME MENSUEL	brute, charges ONSS, autres avantages tels que chèques repas, assurances groupe, pour autant que toutes les personnes de l'organisme en bénéficient). Le personnel bénéficie de conditions salariales identiques à celles que pratique habituellement l'institution pour le personnel de même niveau de responsabilité, de qualification, d'ancienneté.
(39)	TABLEAU DE L'AMORTISSEMENT DU MATERIEL - MODE DE FINANCEMENT	Seuls les équipements financés de la manière suivante sont acceptables : <ul style="list-style-type: none"> • sur fonds propres du laboratoire ; • par réalisation d'activité au profit de tiers ; • par dotation de l'institution.
(40)	TABLEAU DE L'AMORTISSEMENT DU MATERIEL - MONTANT ANNUEL AMORTI :	Le montant est défini en fonction : <ul style="list-style-type: none"> • d'un taux d'amortissement déterminé par la durée d'amortissement : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 3 ans pour les équipements informatiques ; ◦ 5 ans pour les autres équipements. • d'un taux d'utilisation pour les besoins de la recherche. <p><i>Exemple : équipement non informatique acquis ou à acquérir pour un montant de 50.000 € avec un taux d'utilisation de 60 %.</i></p> <p><i>Montant annuel amorti : (50.000 € / 5) x 0,60 = 6.000 €.</i></p>
(41)	TABLEAU DE L'AMORTISSEMENT DU MATERIEL - MONTANT TOTAL AMORTI	Le montant est défini par la période d'amortissement couverte par la durée d'utilisation pour la recherche. Dans l'exemple précédent si l'équipement a été acquis le 01/01/2008 et que la recherche se déroule du 01/01/2011 au 31/12/2013 : <ul style="list-style-type: none"> • période d'amortissement : du 01/01/2008 au 31/12/2012 (5 ans) ; • période de recherche : du 01/01/2011 au 31/12/2013 (3 ans) ; <p>Période prise en compte : 01/01/2011 au 31/12/2012 (deux ans) ; montant total amorti : 6.000 € x 2 = 12.000 €.</p>
ANNEXES		

(42)	1 SIGNATURES DES PARTENAIRES	Cette annexe devra être signée par l'ensemble des partenaires
(43)	2 TABLEAU EXCEL : BUDGET ET RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Imprimer l'ensemble des feuilles du document Excel et les annexer au formulaire.
(44)	3 RECHERCHE D'ANTÉRIORITÉ	<p>Il s'agit de détailler la méthodologie utilisée, les sources consultées et les résultats obtenus.</p> <p>Indiquer clairement si cette recherche d'antériorité a été effectuée par un organisme extérieur.</p>
(45)	4 ACCORD DE PARTENARIAT	<p>Il y a lieu de rédiger un accord de collaboration entre les partenaires qui conditionne le bon déroulement du projet, à la fois sur le plan de la protection de la propriété intellectuelle, de la valorisation des résultats et des droits et devoirs de chacun.</p> <p>Cet accord précisera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le domaine de recherche couvert par chacun des partenaires, - les droits respectifs en ce qui concerne la propriété des résultats et leur valorisation. - le mode de réalisation de publications et de rapports communs, - les modalités d'échange de chercheurs entre unités - le rôle du promoteur dans l'organisation de la recherche,... <p>Cet accord est signé par toutes les personnes dont les noms sont repris à l'annexe 1 du formulaire.</p> <p>Celui-ci devra posséder un caractère équilibré (win-win). Il stipulera que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats reflèteront adéquatement les intérêts respectifs des partenaires, l'importance de leur participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au projet.</p> <p>Cet accord fera l'objet d'un examen individuel et sera soumis à évaluation. Celle-ci examinera si les modalités énoncées ci-dessus sont respectées.</p>
(46)	5 LETTRE DE SOUTIEN OU ACCORD DE PARRAINAGE (LE CAS ÉCHÉANT)	Le cas échéant, une convention de parrainage sera conclue entre les signataires du formulaire et le(s) parrain(s). Cette convention comprendra au minimum :

		<ul style="list-style-type: none">- un accord de confidentialité ;- la désignation nominative d'un cadre pour le suivi du projet par le (s) parrain(s) ;- les apports de chacun des intervenants, notamment en matière de propriété intellectuelle, la description des moyens mis à disposition de la recherche ;- un calendrier précisant la tenue des réunions d'accompagnement. <p>L'indication des modalités de valorisation des résultats est un plus</p> <p>Pour le dépôt du projet, une lettre de soutien est acceptée.</p> <p>Le cas échéant, l'absence de parrains devra être justifiée.</p>
--	--	--